

PRÉPARER L'AVENIR : ÉCOLE ET PETITE ENFANCE

L'ÉDUCATION ET L'ENSEIGNEMENT

Depuis la naissance du mouvement laïque, l'éducation et l'enseignement sont au centre de ses préoccupations, notamment à travers la défense d'un système de qualité dont l'égalité est le socle.

Le mouvement laïque prône un enseignement qui renforce la résistance aux idéologies totalitaires et qui forge l'esprit critique. Il revendique une école citoyenne, émancipatrice, participative et intégrée localement.

Le Centre d'Action Laïque défend les écoles communales et provinciales en tant qu'enseignement public officiel subventionné, porté par les valeurs de pluralisme, de tolérance, d'égalité et d'émancipation.

Dans le cadre des réformes en cours, le CAL confirme que l'objectif est d'aboutir, à terme, à un réseau public unique, neutre, permettant de garantir le traitement égalitaire entre élèves, de réduire la ségrégation scolaire, de réaliser des économies d'échelle et de renforcer la solidarité entre écoles.

Principes fondamentaux:

- La garantie d'un service public gratuit, neutre, de qualité et accessible à tous, indépendamment des moyens financiers, des convictions ou des capacités de l'enfant.
- La garantie d'**impartialité** de l'institution scolaire et des enseignants est un prérequis indispensable à l'accueil de tous les enfants.

La défense et la promotion d'une école publique, vectrice d'égalité

Un enseignement public de qualité

Le Centre d'Action Laïque demande aux futurs responsables politiques communaux et provinciaux, en tant que pouvoirs organisateurs, de :

- Veiller à une offre suffisante et de qualité d'un enseignement impartial et public dans chaque commune (maternelle, primaire) ou à tout le moins à une distance raisonnable en transports publics (secondaire); faire de la gratuité scolaire une priorité pour chaque pouvoir organisateur, en particulier en matière de fournitures scolaires.
- Garantir un repas de qualité (local, sain et durable) à petit prix et prévoir une alternative végétarienne afin de répondre aux demandes particulières tout au long du parcours scolaire.
- Distribuer des collations saines et gratuites dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire (potage et/ou fruits locaux et de saison).

- Garantir l'accès à l'information en matière d'aide sociale/financière pour tous les parents et conscientiser le personnel enseignant et administratif à la gratuité scolaire.
- Rendre l'extrascolaire accessible financièrement, notamment au regard du nouveau calendrier scolaire, en particulier pour les publics précarisés et les familles monoparentales.
- Garantir l'accès à l'école aux enfants en situation irrégulière en offrant un service d'accompagnement à la recherche d'école et en promouvant des projets spécifiques pour ces élèves (apprentissage du français, dispositif d'accueil des primo-arrivants...)

Des projets éducatifs et pédagogiques vecteurs d'émancipation

Le Centre d'Action Laïque demande aux pouvoirs organisateurs locaux de veiller à :

- L'application de l'Accord de coopération sur l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, notamment en garantissant aux écoles de travailler avec des opérateurs extérieurs labellisés et reconnus par les pouvoirs publics comme le prévoit le décret.
- Rendre plus efficients la présence et le rôle des CPMS au sein des établissements, afin d'accompagner au plus près les élèves victimes de troubles psychologiques.

- La mise en œuvre d'une prévention structurelle en matière de harcèlement, d'assuétudes et d'usage de drogues et d'alcool.
- Une éducation aux médias afin de favoriser et développer l'esprit critique.
- Une éducation à la démocratie et aux structures de l'État via la réalisation d'expérimentations démocratiques et participatives (conseils de participation).
- Une éducation à l'égalité entre les genres.

Une école pour tous et avec ses partenaires

L'école doit intégrer les différents partenaires et s'insérer dans un réseau de proximité dans le cadre d'un partenariat avec les acteurs associatifs et éducatifs.

Le CAL recommande donc, aux pouvoirs organisateurs de l'ensemble des réseaux, de :

- Soutenir et encourager la création des associations de parents, et leur affiliation à la Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel (FAPEO).
- Assurer une communication et un partenariat avec les parents qui tiennent compte des nouvelles formes familiales ainsi que
- de l'éventuelle non-maîtrise de la langue française ou de l'écrit par les parents.
- Privilégier le recours aux services publics (repas, activités extrascolaires, classes de dépaysement, sorties culturelles et sportives, remédiation scolaire...).

L'impartialité à l'école

Le mouvement laïque rappelle son refus de toute manifestation extérieure de signes religieux ou philosophiques à l'école.

Le Centre d'Action Laïque réaffirme avec force l'importance de l'apprentissage rationnel, sans tabou ni censure, de toutes les matières.

Le CAL demande aux pouvoirs communaux et provinciaux de :

- Garantir la neutralité de l'espace scolaire par l'interdiction de tous les signes convictionnels, dans le chef des enseignants des écoles publiques et dans le chef des élèves afin de protéger ces derniers de toute forme de pression ou de prosélytisme.
- Encourager la mise en œuvre des deux heures de cours de philosophie et citoyenneté (CPC) dans leurs écoles et veiller à la sélection et à l'accompagnement des enseignants de CPC.
- S'assurer que tous les cours obligatoires (en ce compris les cours de sport et les activités extérieures) soient suivis par tous les élèves.

L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

Outre son rôle éducatif, d'épanouissement personnel et de prévention, l'accueil de la petite enfance est un levier pour la lutte contre la pauvreté et favorise l'égalité des chances dès le plus jeune âge.

De plus, il contribue à améliorer la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle des familles et, par conséquent, à assurer une égalité entre les genres.

Le mouvement laïque demande aux autorités communales et provinciales de :

- Garantir une offre suffisante et de qualité des structures d'accueil de la petite enfance par la construction de crèches publiques ou de lieux d'accueil de la petite enfance.
- Tenir un cadastre précis de l'offre de places sur leur territoire et anticiper les besoins futurs.
- Créer un guichet local unique permettant des inscriptions transparentes et égalitaires.
- Assurer une offre suffisante et de qualité par des professionnels formés, ainsi que l'accessibilité de l'accueil extrascolaire et du temps libre.
- Mettre en place des services d'accueil ponctuels pour les parents suivant des formations ou à la recherche d'un emploi.